

- A

Zone agricole
- Ac

Secteur agricole dans le périmètre rapproché du captage AEP
- Ae

Secteur agricole où les éoliennes sont autorisées
- Aeca

Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractère industriel et commercial situé au sein du parc éolien
- Aca

Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractère industriel et commercial
- N

Zone naturelle
- Nc

Secteur naturel dans le périmètre rapproché du captage AEP
- Nca

Secteur naturel : carrière
- Nd

Secteur naturel : Dépôt de matériaux et matériel travaux publics
- Ne

Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs
- Nec

Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs dans le périmètre rapproché du captage AEP
- Nl

Secteur naturel : Installations et constructions de sports et loisirs
- Nh

Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel
- Nhz

Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel et en zone humide
- Nj

Secteur naturel : Jardins des fonds de parcelles à protéger
- Nz

Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide
- Nzc

Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide dans le périmètre rapproché du captage AEP
- UA

Zone urbaine correspondant au paysage urbain de centre-bourg ou de village
- UAz

Secteur urbain : centre-bourg ou village situé en zone humide
- UBa

Secteur urbain : Faubourg à caractère rural
- UBac

Secteur urbain : Faubourg à caractère rural dans le périmètre rapproché du captage AEP
- UBa

Secteur urbain : Faubourg à caractère rural en zone humide
- UBb

Secteur urbain : Faubourg à caractère commerçant
- UBb

Secteur urbain : Faubourg à caractère commerçant en zone humide
- UC

Zone urbaine correspondant au paysage urbain de type pavillonnaire à caractère résidentiel récent
- UE

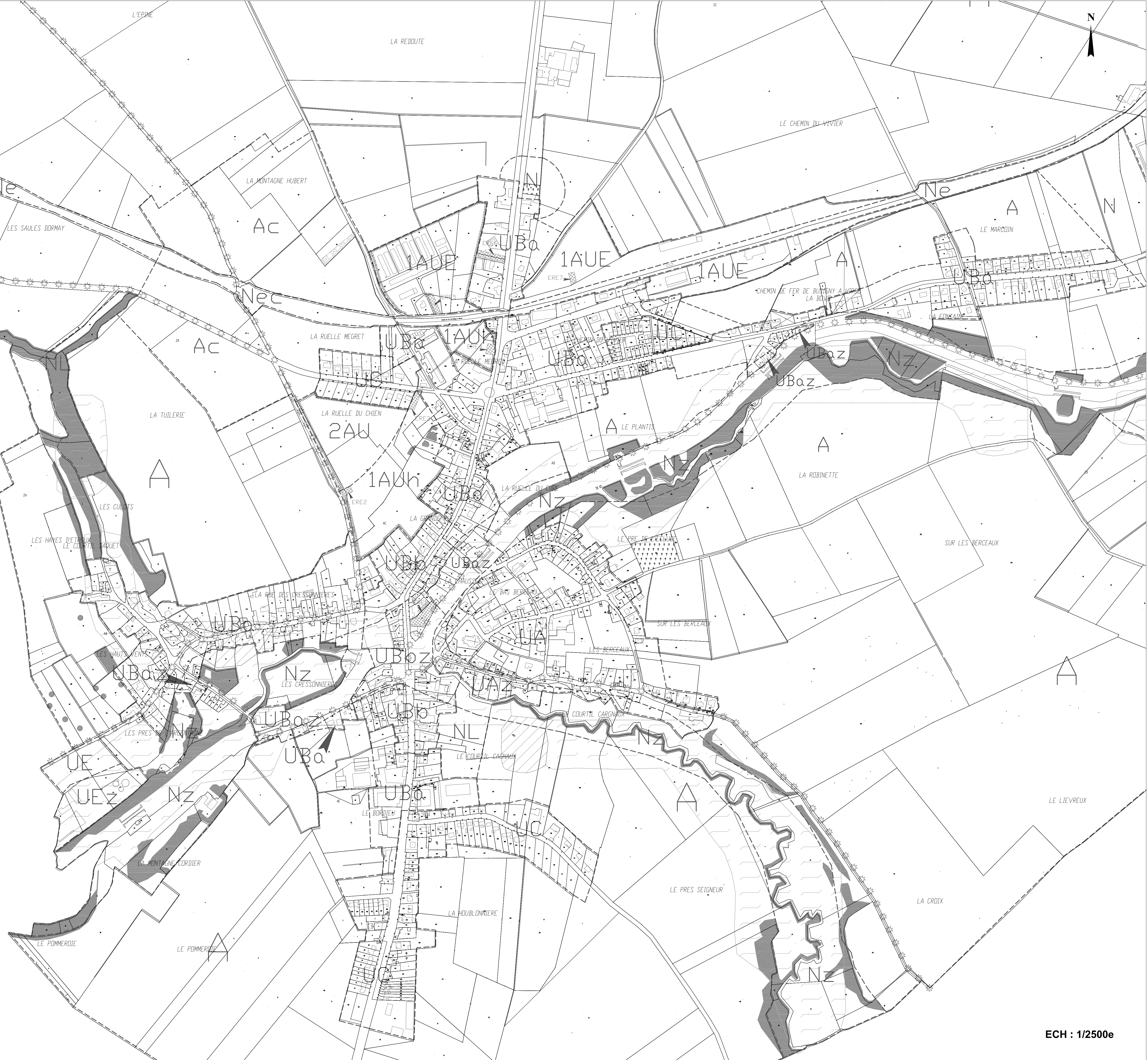
Zone urbaine correspondant à des activités économiques
- UEz

Secteur urbain : activités économiques en zone humide
- 1AUh

Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUe

Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AU

Zone à urbaniser à plus long terme
- Emplacement réservé (ER)
- Bande de constructibilité (Oisy)
- Bande verte à réaliser
- Espace boisé classé (EBC)
- Elément remarquable ponctuel à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU
- Chemin à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU
- Trame végétale à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du C.U.
- Risques liés aux remontées de nappe :**
- Nappe subaffleurante
- Aléa de sensibilité forte



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA THIERACHE D'AUMALE
(AISNE)

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLAN DE
DECOUPAGE EN
ZONES
ECH : 1 / 2 5 0 0 e

2.1bis

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Prescrit le :
Arrêté le :
Approuvé le :
Modifié le :

Bureau
d'études

S.A.S. "Aménager le Territoire Urbaniste"
15, rue des Veneurs - 60200 COMPIEGNE
Tél: 03 44 20 04 52

ECH : 1/2500e